

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 FÉVRIER 2021

Le onze février deux mil vingt et un, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Senantes, légalement convoqué, s'est réuni en son lieu habituel de séances, sous la présidence de M. Arnaud BREUIL, maire.

Étaient présents : BREUIL Arnaud, BRIANÇON Aline, DELAPLANCHE Monique, GOURIELLEC Christine, PERRIN Alexandra. AUPY Éric, LOZACH Jean-Claude, GUYARD Martial, BERCHER Cindy, CAROFF Philippe

Excusés avant donné procuration : GILLES Sylvain à BREUIL Arnaud, LE CORNEC Corinne à BRIANÇON Aline, GUYARD Murielle à GUYARD Martial,

Absents : BRÉZILLON Jérôme, VERNIERS Quentin

Secrétaire de séance : PERRIN Alexandra.

Date de la convocation : 4 février 2021

Le conseil a délibéré sur les sujets suivants :

1) Nomination du secrétaire de séance :

Madame PERRIN Alexandra est désignée secrétaire de séance.

2) Approbation du compte rendu du 17 décembre 2020 :

Vote : 13 pour.

3) Avenant convention ELI :

Monsieur le Maire explique que Eure-et-Loir Ingénierie (ELI) instruit tout ou partie des autorisations d'urbanisme de notre commune. Pour ce faire, une convention conclue entre notre collectivité et cet établissement public précise les modalités de ses missions et les engagements de chacun.

Cette convention a fait l'objet de modifications, validées par le Conseil d'administration d'ELI du 30 juin 2020, afin de clarifier certains points et de prendre en compte les évolutions juridiques et financières.

Afin d'intégrer ces évolutions pour toutes les communes adhérentes, un avenant à la convention doit donc être établi. Pour cela, le conseil municipal de Senantes doit délibérer pour le valider et autoriser le Maire à le signer.

Cet avenant a été validé par le Conseil d'administration d'Eure-et-Loir Ingénierie du 12 novembre 2020.

Monsieur le Maire donne lecture des principales modifications :

· Clarification de l'option 3 : dorénavant pour cette option, le service ADS instruira toutes les DP sauf celles qui sont expressément exclues dans la convention (les clôtures, les modifications d'aspect extérieur n'entraînant pas de création de surface (surface de plancher et/ou emprise au sol), le ravalement de façade, les coupes et abattages d'arbres, les autorisations relatives au camping et au stationnement des caravanes, les installations et travaux divers).

· Proposition d'une nouvelle option : le contrôle des chantiers non obligatoire et constat des infractions. Les agents d'ELI seront assermentés à cet effet et le maire devra prendre un arrêté

de commissionnement. Son coût sera de 120€ TTC par intervention.

· Une évolution des ratios selon l'acte : les ratios utilisés pour la différenciation des coûts selon l'acte seront les suivants :

- un certificat d'urbanisme b) : 0.5 équivalent PC
- une déclaration préalable : 0.65 équivalent PC
- un permis de construire pour maison individuelle (ou son modificatif) : 1
- tout autre permis de construire (ou son modificatif) : 1.7
- un permis d'aménager (ou son modificatif) : 1.8 équivalent PC
- un permis de démolir : 0.4 équivalent PC
- transfert de PC ou de PA : 0.2 équivalent PC
- rejet implicite : 50 % du coût de l'autorisation
- retrait avant décision : 25% du coût de l'autorisation

· Décaler la facturation au 1^{er} trimestre de l'année N+1. Ainsi, ce sont les actes déposés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année N qui seraient facturés au 1^{er} trimestre de l'année N+1.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à la majorité de valider cet avenant et autorise le Maire à le signer.

Vote : 13 pour.

4) Questions d'urbanisme :

Monsieur le Maire explique que beaucoup de terrains ont été divisés et qu'il était prévu que certaines parcelles le long des routes communales ou départementales soient cédées à la commune. Des parcelles sont toujours aux noms des anciens propriétaires, les transferts n'ayant pas été faits. En lien avec la sous-préfecture sur la bonne marche à tenir concernant cette situation, la commune a entrepris de recenser les parcelles concernées et d'en régulariser la situation avec les propriétaires ou leurs descendants.

5) Travaux prévus à la chapelle :

Le conseil décide de réaliser la réfection de la totalité de la couverture de la Chapelle Sainte Geneviève :

Des devis ont été demandés aux entreprises : BERCHER et MENAGER.

À ce jour, seule l'entreprise BERCHER a répondu à la sollicitation.

Après examen, le Conseil Municipal décide à la majorité de choisir l'entreprise BERCHER pour la réfection de la couverture de la Chapelle Sainte Geneviève pour un montant total de 15 351 € HT et donne mandat à Monsieur le Maire pour les régler ensuite dans les meilleurs délais.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Coût global : 15 351 € HT

- SUBVENTION DEPARTEMENTAL FDI (30%)...4 605 €

- SUBVENTION F.D.P. (30%)4 605 €

- AUTOFINANCEMENT..... 6 141 €

Ces travaux commenceront après réception de l'arrêté d'attribution de subvention.

Vote : 12 pour, 1 abstention.

Par ailleurs, Monsieur le Maire explique que suite au début d'incendie accidentel dans la sacristie de la chapelle, un gommage a été fait au mois de janvier par une entreprise mandatée par notre assureur. ENEDIS a posé un nouveau disjoncteur mais la remise en courant est conditionnée par la réalisation des travaux de remise en l'état (maçonnerie, électricité et peinture). Les devis devront être validés par l'expert de l'assurance, les travaux étant pris en charge en totalité par cette dernière.

Les travaux de couverture de la chapelle pour moitié avaient été inscrits au budget 2020.

6) Point d'information sur l'entretien de la Maltorne :

Monsieur le Maire explique qu'il y a beaucoup d'entraves sur la Maltorne car les riverains ne pratiquent pas le faucardement. Monsieur le Maire propose d'adresser un courrier aux riverains sur le modèle du courrier adressé aux habitants de Mittainville et de Saint Lucien.

Un travail de recensement des riverains a déjà été fait par Jean-Claude LOZACH et sera remis à jour. Une information plus générale pourra être mise dans le prochain bulletin municipal sur l'importance que représente le respect des berges et l'entretien de celles-ci.

7) Point d'information sur les mesures covid et la vaccination :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le point sur les vaccinations des plus de 75 ans. Tous ont été contactés par téléphone et recensés. Très peu avaient réussi à se faire vacciner ce qui a conduit la commune à proposer son aide aux personnes concernées et ainsi leur permettre de figurer sur une liste bloquée par la sous-préfecture pour le centre de vaccination de Dreux.

Monsieur le Maire assiste aux réunions sur ce sujet avec la préfecture, l'agence régionale de santé et les Maires de la Communauté de communes des portes euréliennes d'île de France.

8) Actualités de la comcom des portes Euréliennes :

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la Communauté de communes des portes euréliennes d'île de France vient de récupérer la compétence mobilité (transport, voirie, voie douce...). Cette compétence a été récupérée ainsi que les finances, Monsieur Gérard COIN, vice-président en charge de la mobilité viendra nous exposer les principales pistes de travail lors d'un prochain conseil municipal.

9) Calendrier budgétaire :

L'exercice 2020 est clos avec l'arrêt des comptes et la préparation du budget 2021.

Pour la préparation du budget, les dépenses de fonctionnement varient peu mais il faudra se réunir pour préparer le budget 2021 et arrêter des dépenses d'investissement.

Monsieur le Maire propose d'arrêter des dates :

Commission des finances : Mercredi 10 mars à 20h

Conseil municipal : Mercredi 7 avril à 20h30

10) Programmation des réunions des commissions :

Monsieur le Maire propose d'arrêter des dates pour les différentes commissions qui ont été annulées ou n'ont pu être programmées à cause de la covid :

- Commission cimetière : Mercredi 17 mars à 14h30 au cimetière puis en Mairie avec comme objectif d'étudier un premier projet de règlement.
- Commission urbanisme :
 - Visite de Dancourt et Chenicourt : Samedi 10 avril à 9h
 - Visite de Senantes et Le Coudray : Samedi 17 avril à 9h
- Commission développement durable : Mercredi 14 avril à 20h

11) Questions diverses :

- Madame Monique DELAPLANCHE a reçu des remarques sur le bulletin municipal. Certaines personnes regrettent de ne plus voir les comptes-rendus du conseil municipal dans le bulletin municipal. Monsieur le Maire répond que les personnes souhaitant recevoir les comptes-rendus des conseils municipaux seront invitées à se faire connaître en Mairie. Les comptes-rendus leur seraient alors remis lors de la distribution du bulletin municipal. Monsieur le Maire rappelle que le conseil avait pris la décision de les retirer pour favoriser un bulletin moins « administratif » et plus agréable à lire. Cependant, si le nombre d'administrés souhaitant que les comptes-rendus leur soient distribués était important, nous pourrions décider de les réinsérer dans les futurs bulletins.
- Madame Aline BRIANÇON explique que pour la salle des fêtes recevant du public, la commune peut envisager d'installer un défibrillateur.
- Monsieur Jean-Claude LOZACH informe le conseil municipal que la parcelle où se trouve le conteneur à verre appartient à Madame SERGENT. La propriétaire serait prête à vendre cette parcelle à la commune. Le conseil municipal donne mandat au Maire pour négocier l'achat du terrain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-trois heures trente minutes.